



# Les bonnes feuilles de l'IGA

## Le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des ports de plaisance des régions et départements d'outre-mer

Rapport n° : 16094-16053-02

**C**e rapport réalisé avec le CGefi et le CGEDD répond à un engagement du Gouvernement pris envers M. Serge Letchimy, député de la Martinique, lors du débat parlementaire sur l'économie bleue, qui s'inquiétait des récentes pertes de marché au profit des ports des pays voisins bénéficiant de régimes fiscaux et de coûts de travail plus avantageux.

Si la mission a pu constater la grande hétérogénéité des situations des ports de plaisance des 5 RDOM, elle a également pu vérifier l'importance des activités nautiques et le rôle des ports de plaisance comme moteurs de développement économique ainsi que l'accord de tous pour conforter les atouts de cette filière.

Néanmoins l'attractivité et la compétitivité ne se résument pas à des facteurs financiers ou réglementaires, même si de nombreuses simplifications administratives semblent possibles pour les renforcer. Il faut également que toutes les parties prenantes soutiennent cette dynamique dans le cadre d'une gouvernance clarifiée au service d'infrastructures accueillantes et de projets de territoire qui tissent le lien terre-mer dans un environnement préservé.



Crédit photo : Vouvrayscan - Fotolia

## Le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des ports de plaisance des régions et départements d'outre-mer

### Synthèse du rapport

Pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des ports de plaisance dans les régions et départements d'outre-mer (RDOM), les Ministres\* ont demandé, le 2 mai 2016, à l'inspection générale de l'administration (IGA), au contrôle général économique et financier (CGEfi) et au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) :

- de dresser l'état des lieux de la réglementation applicable au secteur de la plaisance dans les RDOM en matière de fiscalité, de réglementation douanière et de droit de l'environnement ;
- d'analyser les atouts et handicaps des ports de plaisance ultramarins par rapport aux ports étrangers situés à proximité ;
- d'identifier les pistes de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité des ports de plaisance des RDOM, notamment en matière de procédure administrative, en prenant en compte les contraintes juridiques (droit européen notamment) et en estimant dans la mesure du possible l'effet sur l'économie locale des mesures proposées.

A cet effet, trois domaines ont été étudiés :

1. la situation des ports de plaisance au regard de leur potentiel d'appel au profit du tourisme au sein de leur territoire ;
2. la situation des entreprises du secteur situées dans le périmètre d'un port de plaisance ;
3. la situation des plaisanciers au regard des biens et services « apportés » aux bateaux.

Pour ce faire, la mission a rencontré, en métropole, plusieurs parlementaires, les représentants des administrations concernées et différents acteurs socio-professionnels.

Elle a effectué un déplacement aux Antilles. Là, outre ses rencontres avec des représentants de tous ceux qui s'occupent de la plaisance (acteurs socioprofessionnels, élus locaux et administrations), elle a pu être reçue par le ministre chargé du Tourisme de Sainte-Lucie.

Elle a, par ailleurs, reçu des contributions écrites qui ont notamment permis d'enrichir le constat.

Elle a enfin constaté un accord de tous ses interlocuteurs pour considérer que :

- le tourisme constitue le principal facteur de développement économique des régions et départements d'outre-mer (RDOM) et, s'agissant plus particulièrement des Antilles, les activités nautiques (y compris la plaisance) représentent un levier de croissance ;
- la gouvernance des projets en matière de nautisme doit être clarifiée ;
- l'attractivité et la compétitivité des ports est loin de se résumer à des facteurs financiers (fiscaux ou douaniers) ou réglementaires. D'autres influent très nettement sur l'attractivité et la compétitivité des ports de plaisance, tels l'accueil sur les sites portuaires et leur voisinage, l'existence de zones de mouillage disposant d'aménagements respectueux de l'environnement côtier et du milieu marin, l'existence de sites de réparation navale et d'espaces techniques performants.

Compte-tenu de l'hétérogénéité des situations auxquels doivent répondre dans leur diversité les ports de plaisance des RDOM (et ce sont les ports dont l'activité peut le plus se développer qui sont soumis à une concurrence de plus en plus vive), un effort commun de toutes les « parties prenantes » à la vie des ports est donc devenu indispensable. Celui-ci doit assurer la prise en compte des ports de plaisance dans les différents « projets de territoire ». Il faut conforter le mieux possible les activités « Terre-Mer », qui assurent le développement de la navigation de plaisance.

L'ensemble des partenaires publics et privés doivent soutenir cet effort en favorisant une gouvernance dynamique des ports.

Les collectivités locales doivent pouvoir s'associer à cette démarche à la mesure des contraintes budgétaires fortes qu'elles supportent par ailleurs.

\* Lettre du 2 mai 2016 des ministres des finances et des comptes et des Outre-mer et les secrétaires d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche et du budget.

Enfin, l'État doit avoir un rôle décisif dans cette démarche, puisqu'il lui appartiendra de mettre en œuvre tant les adaptations réglementaires et leur application suggérées dans le présent rapport que les simplifications déjà permises par les réglementations existantes, de cadrer cette démarche de développement et d'en favoriser la dynamique.



Inspection générale  
de l'administration  
15, rue Cambacérès  
75008 PARIS

Directeur de la publication :  
Michel Rouzeau  
Rédacteur en chef :  
Eric Ferri

© Inspection générale  
de l'administration



## Les recommandations-clés

1. Créer pour chaque bassin maritime ultramarin une commission spécialisée «nautisme et ports de plaisance » pour la mise en cohérence des projets et proposer, au conseil maritime, un schéma directeur de développement de la plaisance.
2. Revenir à la situation existante avant 2013 s'agissant de l'exonération de taxe à la valeur ajoutée (TVA) pour les navires loués pour le yachting.
3. Promouvoir le régime de perfectionnement actif auprès des entreprises de maintenance et de réparation navales.
4. Faciliter avec les commerçants le regroupement des achats en détaxe ainsi que la détaxe en ligne.
5. Étudier les conditions d'une expérimentation de zone « duty-free ouverte » dans une ville portuaire d'outre-mer.
6. Améliorer entre l'État et les collectivités territoriales la gestion du domaine public maritime (DPM) afin de faire respecter les interdictions de mouillage.
7. Faciliter les exemptions, dispenses et extensions de visa aux croisiéristes et aux propriétaires de yacht pour accroître les retombées de leur passage.
8. Inviter les collectivités locales à initier une démarche d'harmonisation de leurs fiscalités et améliorer les dispositifs de suivi ainsi que les mécanismes de compensation.
9. Mettre en place un portail informatisé regroupant informations et télé-services.

## Les auteurs

Yves DURUFLE | Inspecteur général de l'administration.

Jacques PAULTRE DE LA MOTTE | Contrôleur général au contrôle général économique et financier

Guy CORREA | Contrôleur général au contrôle général économique et financier

Antoine PICHON | Administrateur hors classe au conseil général de l'environnement et du développement durable